

Non à la dhimmitude !

par Oskar Freysinger, conseiller national UDC, Savièse VS

Je commencerai mon exposé par trois citations :

Voilà ce que déclarait Houari Boumédiène, président de la république algérienne, en 1974, à la tribune de l'ONU :

«Un jour, des millions d'hommes et de femmes quitteront l'hémisphère sud pour aller dans l'hémisphère nord. Et ils n'iront pas là-bas en tant qu'amis. Parce qu'ils iront là-bas pour conquérir. Et ils conquerront les pays du nord en les peuplant de leurs fils. C'est le ventre de nos femmes qui nous donnera la victoire».

On comprend mieux, sur la base de cette citation, l'interdiction faite par la sharia aux femmes musulmanes d'épouser des infidèles.

Deuxième citation, tirée du Figaro du 19 décembre 2006 et dont l'auteur est le colonel Gaddafi :

«Sans épée, sans fusil, sans conquêtes, les 50 millions de musulmans en Europe la transformeront bientôt en continent musulman.»

Et finalement la citation du premier-ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, citant un poète de son pays :

«Les mosquées sont nos casernes, les minarets nos baïonnettes, les dômes nos casques et les croyants nos soldats».

Le ton est donné, le programme annoncé.

Et les intentions énoncées plus haut sont partagées par une partie non négligeable des leaders religieux et politiques réunis sous la bannière verte du prophète.

Or, quels sont les moyens dont disposent les démocraties occidentales pour résister à cette OPA inamicale d'un système de pensée et d'une norme juridique en bien des points incompatibles avec notre Etat de Droit ?

L'islam fondamentaliste est habile. Il avance à visage couvert, use et abuse du double-langage au nom de la « takkhia », infiltre les ghettos, crée peu à peu des situations irréversibles, exige des petites adaptations de la loi civile à la norme islamique. C'est qu'ils ont le temps et qu'ils voient loin, ces nouveaux conquérants. Et la fertilité de leurs femmes s'inscrit dans une croissance constante et durable.

Alors, que faire ? S'incliner et attendre que la situation ne soit devenue irréversible ?

Réagir tout de suite ?

Oui, mais comment ?

Voilà bien le problème : Car au contraire de ce qui se pratique dans de nombreux pays islamiques, notre état de droit nous lie les mains face à des courants liberticides importés.

Notre Constitution garantit la liberté de croyance et de culte.

Impossible de pénétrer les lieux sacrés, les écoles coraniques et mosquées pour y imposer une loi qui y est perçue comme un corps étranger. D'ailleurs, tout y est bien trop opaque et hermétique pour que ce soit du moindre effet.

Et finalement, le problème n'étant pas théologique, mais uniquement d'ordre juridique, il ne s'agit pas d'instaurer une police des croyances.

Alors quoi ?

D'abord, le seul moyen d'empêcher les islamistes radicaux de disposer d'un terrain fertile chez nous, c'est d'empêcher la création de ghettos et donc de veiller à une intégration totale des musulmans modérés, disposés de s'adapter à nos mœurs et nos lois. Cette majorité, dont nombre ont fui l'intégrisme religieux de leur pays d'origine, ne doit pas se trouver prise en otage par les intégristes.

Il faut donc que l'Etat laïque réaffirme son rôle de régulateur dont la tâche est de maintenir l'équilibre et l'égalité entre toutes les religions, quelles qu'elles soient.

Accorder un passe-droit à l'une d'entre elles détruit l'égalité entre elles.

On nous rétorque que d'interdire les minarets et permettre les clochers est justement une source d'inégalité. Je réponds que rien n'empêche ceux que le son des cloches dérange de déposer une initiative demandant leur mutisme, voire la démolition des clochers. Au peuple, ensuite, de décider.

Car chez nous, le peuple est souverain. Et la norme juridique se détermine de manière démocratique.

Mais qu'en-est-il de l'islam ?

La norme islamique exige que l'être humain se soumette sans restriction à une loi d'ordre divin et immuable. Elle est la base d'une pensée collectiviste totale qui condamne l'individualisme occidental, refuse que la religion soit séparée de l'Etat et limitée à la sphère privée. Cette norme contient des principes contraires à notre Etat de droit, tels la loi du talion, l'inégalité des sexes et l'intolérance religieuse envers les infidèles.

Et le minaret, dans tout ça ?

D'abord, il faut redire clairement qu'il ne répond à aucune nécessité du culte religieux et qu'il ne figure pas dans les textes sacrés.

La pratique de la foi musulmane est donc parfaitement possible sans minaret.

Sa seule fonction pratique réside dans l'appel à la prière (en dehors d'un éventuel aspect décoratif), mais puisqu'on nous le promet muet, il ne reste que le symbole.

Le symbole de quoi ?

Tout simplement d'une norme juridique incompatible avec notre conception des droits de l'homme et de sa progression conquérante.

Même à l'intérieur de l'Islam, certains courants religieux musulmans l'utilisent pour marquer leur progression dans le territoire occupé par un autre courant islamique.

Or, tant que l'Islam n'aura pas vécu une mue profonde, tant que des courants intégristes de plus en plus puissants le tiennent en otage, tant que des gens pratiquant l'exégèse des textes sacrés de l'Islam sont menacés de mort, des femmes forcées au mariage, des crimes

d'honneur légitimés par la religion, la société Suisse doit opter pour le principe de précaution et interdire un symbole qui est tout sauf innocent.

L'enjeu se situe précisément au niveau de la liberté de croyance, de la paix religieuse, dont seul l'Etat laïque basé sur l'Etat de Droit peut être le garant.

Le 29 novembre, il s'agit de donner un signal clair à tous ceux qui, sous le couvert de la diversité culturelle et de la liberté religieuse cherchent, non pas à pratiquer le multiculturalisme en s'intégrant, mais à s'isoler dans des ghettos, non pas à respecter nos lois, mais à les contourner, non pas à garantir à leurs coreligionnaires la liberté religieuse dont ils jouissent chez nous, mais à la restreindre en persécutant les prétendus apostats.

Oskar Freysinger